

Procès verbal

Le vendredi 06 mars 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Geneviève MARQUET.

Secrétaire de la séance : Elsa CORNARO DE CURTON

Présents : Geneviève MARQUET, Alexandre POUJOLS, Bertrand FRAYSSE, Elsa CORNARO DE CURTON, Nadine ARNAL, Sylvie AUDY, Michel CALMEJANE, Nathalie GOUJOU, Eric PRUCHON

Représentés : Danielle BOUYSSOU représentée par Nadine ARNAL, Christophe PERROT représenté par Alexandre POUJOLS

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 janvier
- Vote du CFU (remplace compte administratif et compte de gestion)
- Délibération sur le Fonds Cantal Solidaire 2026
- Affaires diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 janvier 2026

Après lecture du compte-rendu de la réunion du 16 janvier 2026 par Mme Le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

Point commissions

Mme le Maire fait un point sur les différents travaux des commissions

- Commission de l'eau :

Le nettoyage du château d'eau a été fait par Ms Poujols et Fraysse le 22 janvier 2026.

Le devis pour l'entreprise Caumon a été signé par Geneviève Marquet ; les travaux pour remplacer 2 vannes au Tour devraient se faire en mars 2026.

Le compteur de la maison Mme Condamine Céline sera changé par M. Fraysse et Eric Bourg la semaine du 09 au 13 mars 2026.

M. Fraysse explique qu'il faudra nettoyer la cuve près du château d'eau.

- Commission voirie :

M. Castan Richard viendra semaine du 09 au 13 mars faire quelques fossés et poursuivre les travaux des chemins du Fraysse et Laveissière.

- Commission bâtiments communaux :

Les panneaux photovoltaïques sur la halle ainsi que la centrale fonctionnent.

Le volet du logement communal a été posé par M. Ganga le 04 février 2026.

Le programmateur du piano de la cuisine de la salle polyvalente a été changé par M. Lavergne Gilles suite à une panne le 19

février 2026.

- Commission environnement :

La journée nettoyage aura certainement lieu le 18 ou le 25 avril 2026.

18H30 : Mme Arnal Nadine arrive.

Délibérations du conseil :

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - LE TRIOULOU 2025 (N° DE _004_2026)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	196 799,66
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	122 146,06
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	29 585,52
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	226 385,18
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	226 385,18
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	56 034,46
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	170 350,72
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

Délibération sur le compte unique financier - LE TRIOULOU 2025 (N° DE _003_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	196 799,66	12 500,12	0,00	12 500,12	196 799,66
Opérations exercice	111 088,82	140 674,34	105 805,21	97 583,96	216 894,03	238 258,30
Total	111 088,82	337 474,00	118 305,33	97 583,96	229 394,15	435 057,96
Résultat de clôture		226 385,18	20 721,37			205 663,81
Restes à réaliser	0,00	0,00	35 313,09	0,00	35 313,09	0,00
Total cumulé	0,00	226 385,18	56 034,46	0,00	35 313,09	205 663,81
Résultat définitif		226 385,18	56 034,46			170 350,72

Geneviève MARQUET se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Geneviève MARQUET vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Geneviève MARQUET pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

FCS 2026 : Travaux d'élargissement du croisement de La Darse (N° DE_005_2026)

Madame le Maire de la commune du Trioulou propose aux membres du conseil municipal de déposer une demande de subvention auprès du Département au titre du Fonds Cantal Solidaire concernant des travaux d'élargissement du croisement de La Darse afin de sécuriser ce site (l'étroitesse de celui-ci entraînant la détérioration des toitures des bâtiments situés sur la droite de cette voie).

Elle donne lecture de la proposition établie par l'entreprise par l'entreprise SAS CAUMON - NAU d'un montant de 38 293,40 € HT pour l'élargissement ainsi que celle du syndicat départemental d'énergies du Cantal d'un montant de 14 000 € pour l'enfouissement du réseau électrique basse tension et téléphone, soit un total de dépenses HT de 52 293,40 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention à hauteur de 40% du montant total des dépenses concernant ces opérations auprès des services du Département au titre du FCS 2025, soit 40 % de 52 293,40 €, qui correspond à 20 917,36 €

Dit que le financement de cette opération sera le suivant :

FCS : 20 917,36 €

ETR 2026 : 20 917,36 €

Autofinancement : 10 458,68 €

Délibération : adoptée

La séance est levée à 19H30

Geneviève MARQUET
Président de séance

Elsa CORNARO DE CURTON
Secrétaire de séance